

LE RÉFÉRENT HANDICAP

EN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

POUR QUI ? POUR QUOI ?

Actes de la rencontre professionnelle
du 9 décembre 2021

Cinéma Jean Gabin à Argenteuil

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

L'équipe de MESH remercie les participants, ainsi que l'ensemble des intervenants et des structures qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette journée : **Patricia José**, Conseillère Départementale déléguée à la Culture, Département du Val d'Oise - **Claire Perrin-Ernout**, Responsable de l'unité Musiques et enseignement artistique, Pôle intervention artistique, Direction de l'Action Culturelle, Département du Val d'Oise - **Olivier Voize**, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal de Sarcelles - **Gaël Thomazo**, Professeur de guitare au Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan - **Mélanie Nankou**, Parent d'un élève en situation de handicap au Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan - **Stéphanie Baudet**, Adjointe de Direction de l'IME L'Espoir de l'Isle-Adam - **Olivier Couder**, Directeur artistique du Théâtre du Cristal et directeur du Pôle Art & Handicap Ile-de-France.

MESH remercie tout particulièrement la **Ville d'Argenteuil** et l'équipe du **Cinéma Jean Gabin** pour avoir accueilli la rencontre.

Avec le soutien du ministère de la Culture,
du département du Val d'Oise
et de la Ville d'Argenteuil.



SOMMAIRE

Mots d'ouverture - Département du Val d'Oise - MESH	4
« Référents handicap en Val d'Oise : représentations, rôles, missions » Présentation des résultats de l'enquête réalisée par MESH en 2019-2020	6
Projection en avant-première du film « Référent handicap en établissement d'enseignement artistique - Aperçu d'une journée de travail » Réalisation MESH 2020 - Anaïs Le Berre Les Cultivateurs du Val d'Oise (20')	18
Table ronde « Le référent handicap, un rouage central de l'accessibilité ? » Regards croisés à partir de témoignages d'un directeur d'établissement d'enseignement artistique, d'un pédagogue, d'un parent d'élève en situation de handicap, d'un coordinateur d'établissement médico-social et d'un responsable du Pôle Art & Handicap	20
Échanges avec les participants	26

MOTS D'OUVERTURE

1 / Patricia JOSÉ

Conseillère Départementale déléguée à la Culture,
Département du Val d'Oise

2 / Isabelle HUMBERT

Co-directrice de l'association MESH

Patricia JOSÉ

Conseillère Départementale déléguée à la Culture - Département du Val d'Oise

Patricia José rappelle la mobilisation du Département du Val d'Oise pour rendre la culture accessible au plus grand nombre et, en particulier, aux personnes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, le Département a fait le choix d'allouer des crédits dédiés au développement de l'accès à l'offre culturelle, des pratiques artistiques et de la présentation d'œuvres artistiques réalisées ou interprétées par des personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de l'enseignement artistique, un volet handicap est inscrit dans le schéma départemental des enseignements artistiques pour faire évoluer l'accessibilité des pratiques au sein des conservatoires et écoles de musique, danse et théâtre.

Les établissements d'enseignement artistique sont encouragés à développer l'accessibilité de leurs offres au moyen d'aides à projet et d'actions de formation continue menées en collaboration avec l'antenne Val d'Oise du CNFPT.

Patricia José remercie l'ensemble des organisateurs et participants de cette rencontre dont le sujet ne peut que contribuer à faire progresser chacun sur le chemin souhaité de l'inclusion sociale et artistique des personnes en situation de handicap.

Isabelle HUMBERT

Co-directrice - Association MESH

Isabelle Humbert remercie Patricia José d'avoir ouvert cette rencontre et salue l'engagement du Département en faveur du développement de l'accessibilité artistique.

Elle présente les missions de l'association MESH qui se déclinent en 3 pôles d'action principaux : centre-ressources (conseil et accompagnement aux particuliers/professionnels de l'enseignement artistique, du secteur médico-social et de l'Éducation nationale/ collectivités), pôle de formations spécialisées en pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap, pôle de production de ressources spécialisées.

Elle précise le lien privilégié qui s'est construit entre MESH et le Département du Val d'Oise depuis plusieurs décennies : grâce à sa connaissance fine des acteurs de terrain du Val d'Oise, l'équipe de MESH peut mener de nombreuses expérimentations de dispositifs et/ou d'outils en faveur de l'inclusion artistique, pour essaimage sur l'ensemble du territoire national.

Isabelle Humbert remercie l'ensemble des participants et tout particulièrement la Ville d'Argenteuil et l'équipe du cinéma Jean Gabin pour avoir accepté d'accueillir le temps de cette rencontre.

Ressources citées par Isabelle Humbert :

«Pour un enseignement artistique accessible - Danse, musique, théâtre - Guide pratique»
Collection 'Culture & handicap' - Ministère de la Culture - Parution octobre 2020
Conception MESH - [Version numérique téléchargeable \(lien hypertexte\)](#)

ENQUÊTE

« Référents handicap en Val d'Oise : représentations, rôles, missions »

Présentation des résultats de l'enquête
réalisée par MESH en 2019-2020

Emeline HOURCADE

Co-directrice de l'association MESH

Genèse de l'enquête

Cette enquête fait suite à un travail d'expérimentation que MESH a mené durant 3 ans de 2017 à 2019 dans 2 établissements d'enseignement artistique d'Ile-de-France, pour concevoir et expérimenter un dispositif d'accueil de tous les élèves en situation de handicap, quels que soient la nature et le degré de handicap.

En travaillant de manière étroite avec les équipes des lieux d'expérimentation, l'équipe de MESH a été amenée à traiter du rôle central du référent handicap en établissement d'enseignement artistique : des outils et des documents de cadrage des missions du référent handicap ont notamment été co-construits tout au long de cette expérimentation, si bien que MESH a conçu en 2019 une formation sur la fonction spécifique du référent handicap et a souhaité réaliser un film documentaire pour sensibiliser les équipes des lieux d'enseignement artistique et les tutelles gestionnaires.

À l'instar de ce qui s'organise sur d'autres départements, une réflexion sur l'opportunité de création d'un collectif ou d'un réseau départemental de référents handicap a été initiée avec le Département du Val d'Oise.

C'est pour alimenter cette réflexion que MESH a lancé une enquête pour faire un « état des lieux » sur la fonction de référent handicap sur le département, pour identifier notamment comment se met en place la fonction de référent (lorsqu'elle existe), comment s'opère le choix du référent, quels sont les places et rôles des référents au sein des établissements et quels sont leurs moyens, leurs besoins et leurs attentes.

Réalisation de l'enquête

Sur la base des réponses au questionnaire adressé par la responsable de l'unité Musiques et enseignement artistique du Département, MESH a contacté 24 établissements val d'oisiens dont 17 ont répondu à la sollicitation.

Les entretiens ont été organisés en 2 temps :

- du mois d'avril au mois de juin 2019 auprès de 14 établissements d'enseignement artistique,
- du mois de novembre 2019 au mois de janvier 2020 auprès de 3 établissements supplémentaires.

Sur les 17 établissements enquêtés, l'équipe de MESH a rencontré 15 référents handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

Résultats

LA MISE EN PLACE DU RÉFÉRENT HANDICAP

Sur l'impulsion de la désignation d'un référent handicap

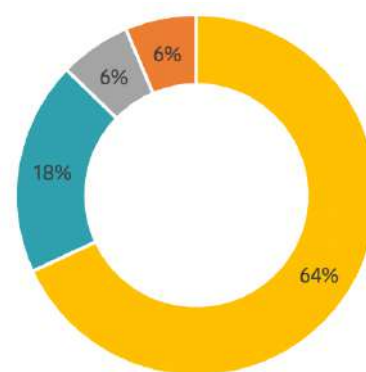
Si dans tous les cas la nomination d'un référent handicap émane d'une volonté de la direction de l'établissement, pour certains établissements enquêtés, l'impulsion initiale trouve sa source dans différentes actions ou partenariats ou encore demandes des tutelles qui ont sensibilisé les équipes de direction à la nécessité de nommer un référent handicap. Pour exemples :

- ▶ au CRC de Sarcelles : partenariats historiques avec des établissements médico-sociaux et les classes ULIS de l'Éducation nationale ;
- ▶ à l'École de Musique de Cormeilles-en-Parisis : partenariat avec APTE Autisme ;
- ▶ à l'École de Musique et de Danse de St-Witz : demande de la mairie de St-Witz d'ouvrir un cours pour des élèves en situation de handicap.

Dans 38% des cas, c'est la volonté et l'engagement de certains enseignants à développer l'accessibilité de l'offre artistique de leur établissement qui ont constitué des leviers pour la nomination d'un référent handicap.

Sur le choix du référent handicap

- ▶ Dans 64% des cas, un enseignant a été désigné ou nommé référent pour avoir suivi des formations spécialisées.
- ▶ Dans 3 cas, la fonction est assurée spontanément par le directeur ou la directrice (dans des établissements aux effectifs de 250 élèves maximum).
- ▶ Pour 1 cas, un enseignant a été désigné référent parce qu'il était lui-même en situation de handicap (il est devenu directeur depuis et poursuit sa fonction de référent en tant que directeur).
- ▶ Pour 1 cas, la fonction de référent a été attribuée à la conseillère aux études.

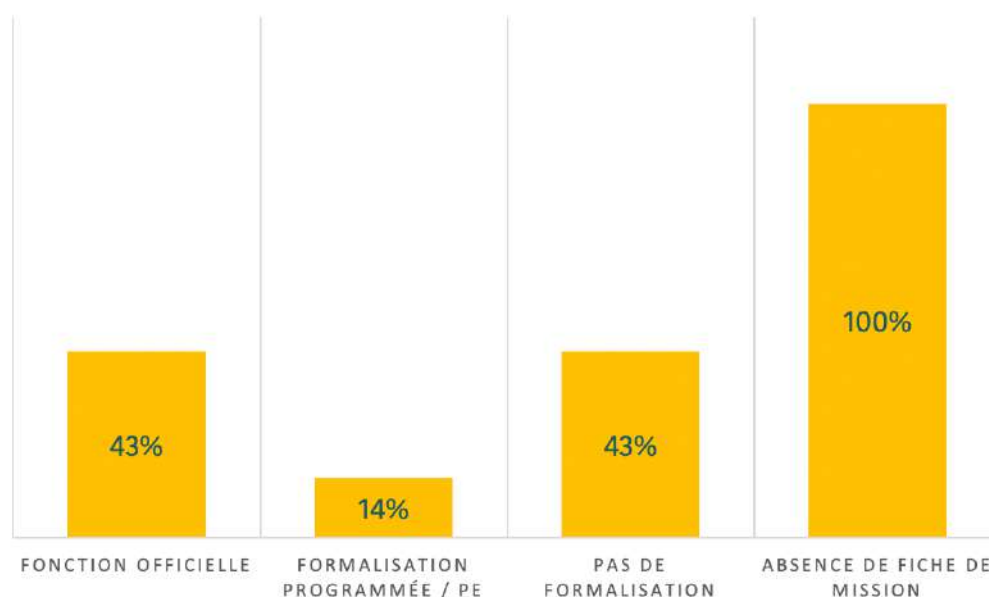


- Enseignants ayant suivi des formations spécialisées
- Directeurs (fonction suivi élèves)
- Directeur en situation de handicap
- Conseiller aux études (orientation pédagogique)

LA FORMALISATION DE LA FONCTION DE RÉFÉRENT HANDICAP

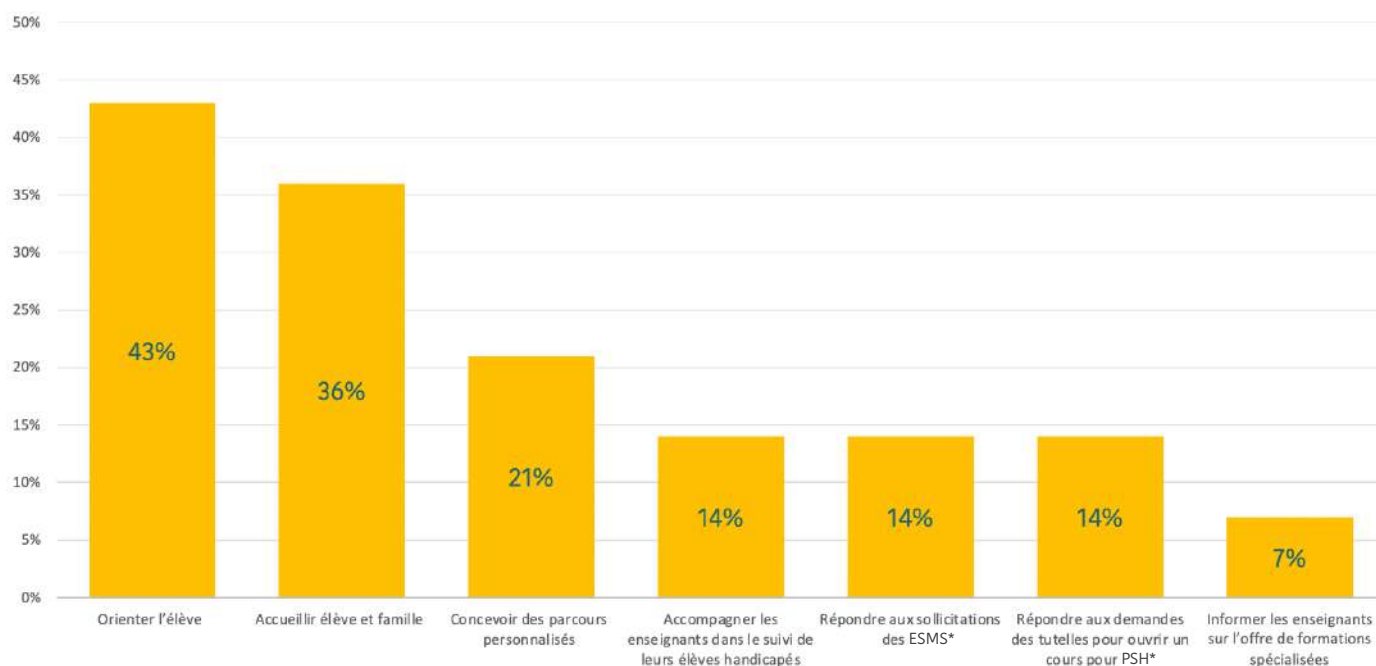
Sur les 17 établissements enquêtés, 88% déclarent un référent handicap. Pour autant, la fonction est officielle pour seulement 43% d'entre eux (au sens où le référent a été explicitement désigné par la direction). Pour 14% des établissements, la formalisation de la fonction est programmée à l'occasion de la révision du projet d'établissement. Enfin, pour les derniers 43%, la fonction n'est pas officialisée même si, pour 14%, c'est le directeur qui assure les missions de référent (la fonction de référent est alors considérée comme un volet du suivi pédagogique que réalise le directeur envers chacun des élèves et ne semble pas nécessiter, selon les directeurs interviewés, de formalisation spécifique).

Dans 100% des établissements enquêtés, aucune fiche de mission spécifique n'a été conçue.



RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

LES BESOINS AUXQUELS RÉPOND LA FONCTION DE RÉFÉRENT HANDICAP



Légende : ESMS - Etablissement Sanitaires et Médico-Sociaux / PSH - Personne en Situation de Handicap

LES MOYENS ET LES BESOINS POUR RÉALISER LES MISSIONS DE RÉFÉRENT HANDICAP

36% disposent d'heures dédiées (entre 30 mn et 2h).

Parmi ces référents bénéficiant d'un temps dédié, celui-ci concerne rarement un temps fléché comme tel. Pour exemples :

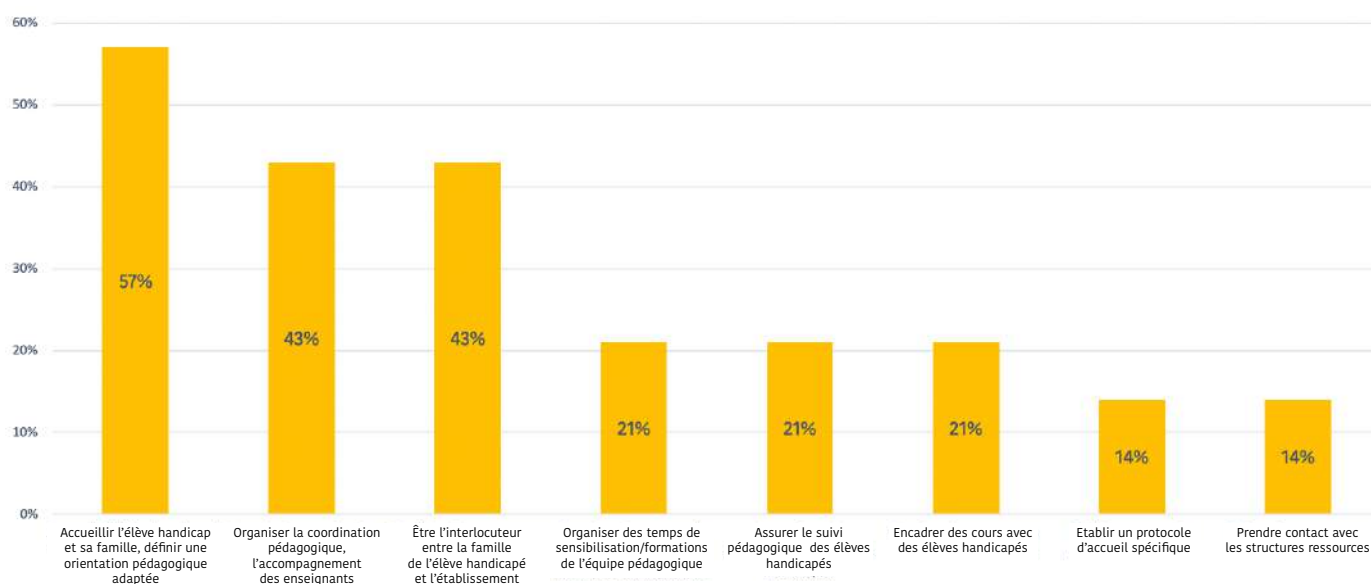
- ▶ l'un de ces référents handicap dispose d'une heure dédiée à l'encadrement d'un cours avec des élèves en situation de handicap (et non pas à un temps de coordination pédagogique) ;
- ▶ pour un autre référent, ce temps est inclus dans son temps global de coordination pédagogique (coordinatrice FM par ailleurs) ;
- ▶ enfin, un directeur qui assure la fonction de référent ne flèche pas de temps spécifique sur cette mission, considérant que « cela fait partie de ses fonctions » (il estime à une heure par semaine en moyenne le temps qu'il y consacre).

La nécessité de disposer de moyens supplémentaires émerge unanimement des réponses à cette question, et leur absence est également déplorée malgré la sollicitation des tutelles par les équipes de direction.

Extraits d'entretien :

- ▶ « J'ai fait une demande d'aménagement financier ou de temps pour les professeurs accueillants auprès de la mairie qui ne veut pas payer le surcoût que cela engendre. Du coup, nous avons comptabilisé $\frac{3}{4}$ d'heure pour le professeur, pour un cours de 30 minutes ».
- ▶ « C'est la mairie qui prend en charge la rémunération du cours qui vient de s'ouvrir mais pas de moyen supplémentaire dédié à la communication, à la recherche de partenaire...aux échanges avec les parents ».

LES MISSIONS QUE RECOUVRE LA FONCTION DE RÉFÉRENT HANDICAP



On constate ici que les représentations sur les missions du référent handicap revêtent des formes bien différentes selon les répondants, allant du « simple » encadrement de pratiques artistiques avec des élèves handicapés jusqu'aux démarches conjuguées de l'ensemble des actions évoquées ici.

LES OUTILS DU RÉFÉRENT MIS EN PLACE

Sur les 17 établissements enquêtés, seuls 12% d'entre eux déclarent avoir entrepris l'élaboration d'outils destinés à structurer le travail du référent.

- ▶ Parmi eux, un référent handicap a bénéficié, dans le cadre de l'expérimentation d'un dispositif artistique inclusif dans son établissement, d'un accompagnement par une structure ressource pour élaborer de nombreux outils, parmi lesquels : fiche « état des lieux », fiche « première rencontre » (grille d'entretien), fiche d'évaluation des compétences de l'élève, programme excel pour comptabiliser le temps de travail du référent, questionnaire professeur/parents, etc. ;
- ▶ 24% des établissements ont ajouté une mention spécifique sur leur fiche d'inscription ;
- ▶ 1 seul établissement a intégré un volet handicap à son projet d'établissement tandis que 2 le prévoient à l'occasion de la réécriture de leur document-cadre.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

LES PARTENAIRES DU RÉFÉRENT HANDICAP

Les partenaires internes

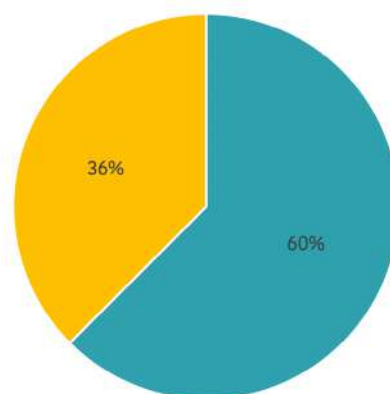
« L'accompagnement des enseignants qui rencontrent une difficulté avec un élève handicapé » constitue la réponse qui émerge le plus (60%).

Il est à noter que dans le même temps, est évoquée la difficulté des référents à instaurer un travail collaboratif avec leurs collègues : le manque de lisibilité de leur fonction de référent au sein de leurs équipes respectives apparaît fréquemment dans leurs témoignages.

Extraits d'entretien :

- « *La communication ne passe pas toujours bien : il faut redire aux professeurs que je suis référent handicap* »,
- « *Je me sens très seule et il est nécessaire de communiquer [sur le rôle du référent handicap] au sein de l'équipe* ».

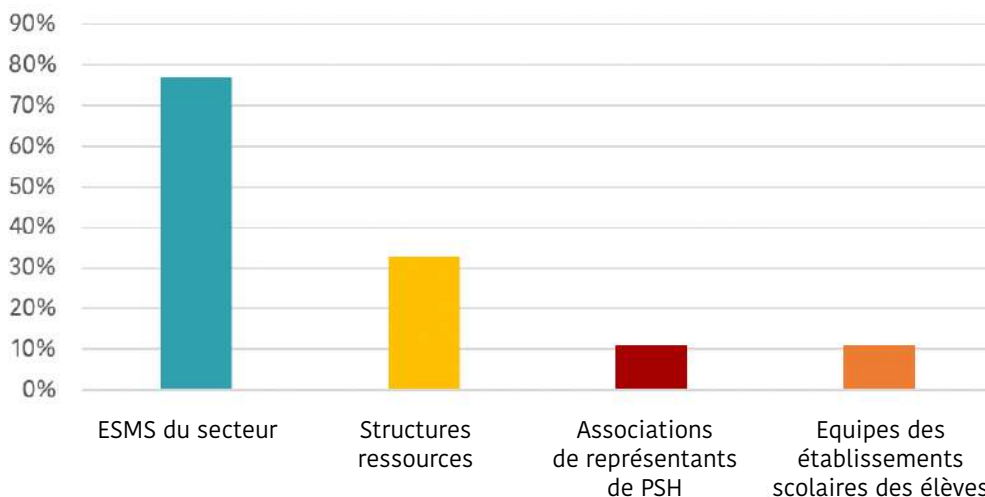
Les premiers partenaires internes du référent handicap



- Enseignants (accompagnement pédagogique)
- Parents (accueil au moment de l'inscription)

L'analyse croisée de ces réponses avec d'autres données issues des entretiens montre qu'il faut attendre une demande d'un parent ou d'un professionnel liée à une situation d'urgence pour que le référent handicap soit saisi, ce qui laisse à penser que cette fonction est trop souvent envisagée à titre curatif plutôt que préventif.

Les partenaires externes



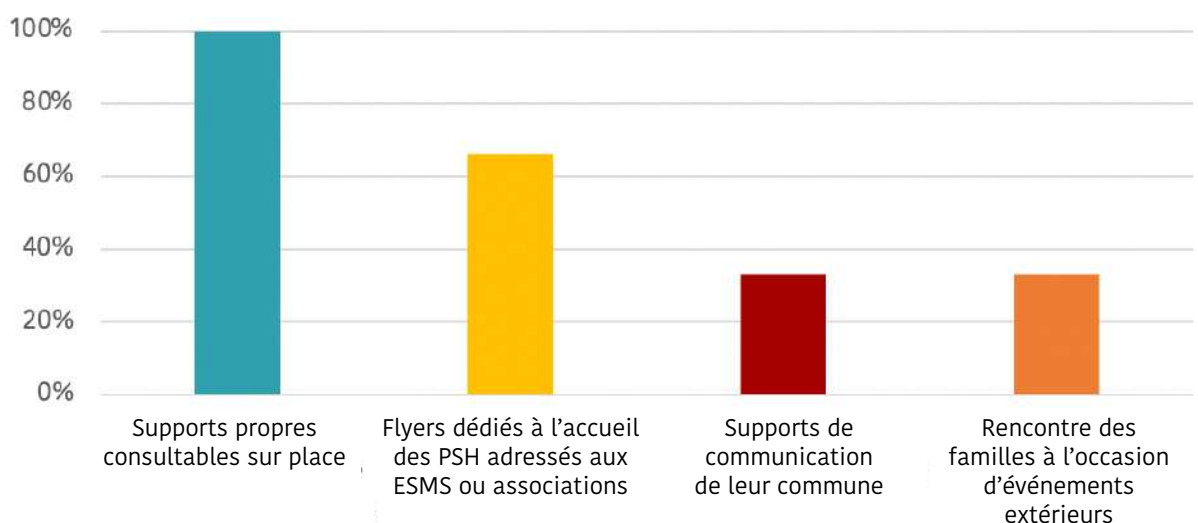
LES DÉMARCHES D'INFORMATION/COMMUNICATION EN DIRECTION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

73% des enquêtés déclarent ne pas avoir entrepris de démarches d'information auprès des publics handicapés de leur territoire. Et pour 45% d'entre eux, ces démarches n'apparaissent pas nécessaires, le bouche-à-oreille leur semblant suffisant.

Pour les 27% ayant entrepris des actions de communication, l'information a été diffusée selon plusieurs voies :

- ▶ Leurs supports propres consultables sur place (fiches d'inscription, plaquettes spécifiques) : 27% (soit 100% des établissements ayant fait des démarches communicationnelles)
- ▶ Des flyers dédiés à l'accueil des PSH adressés aux ESMS ou des associations de PSH de leur secteur : 18% (soit 2/3 des établissements qui communiquent)
- ▶ Les supports de communication de leur commune (portail web, magazine de la ville) : 9% (soit 1/3)
- ▶ La rencontre des familles à l'occasion d'événements organisés par des associations de représentants de PSH ou de salon dédié à une catégorie de handicap : 9% (1/3)

Statistiques valant sur les établissements communicants

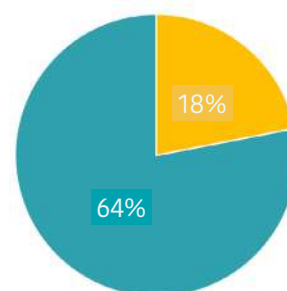


RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

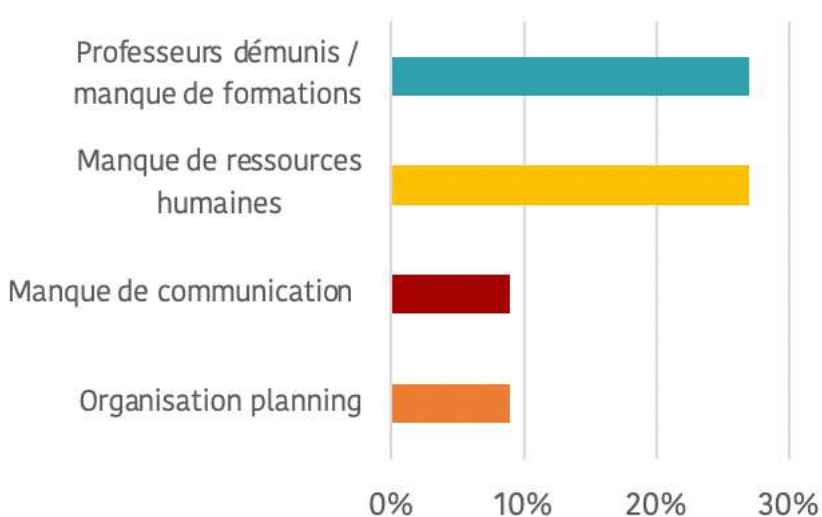
LES SOURCES DE SATISFACTION DU RÉFÉRENT HANDICAP

La contribution à l'organisation d'un accueil de qualité pour tous, sans discrimination, et le constat de l'évolution des regards et des représentations des enseignants et des élèves sur le handicap (notion de tolérance, de dépassement des peurs, d'objectif sociétal et éthique) constituent la première source de satisfaction (64%).

L'enrichissement pédagogique grâce au travail avec des élèves handicapés est également un objet de satisfaction pour 18% des répondants.



LES DIFFICULTÉS DU RÉFÉRENT HANDICAP



1. Professeurs démunis face à certaines situations/ manque de formations : 27%

2. Manque de ressources humaines : 27%

► Faire face aux effectifs croissants d'élèves handicapés depuis la loi de 2005

► Encadrement humain des cours

Extraits d'entretien :

« Je ne peux accueillir sur mon cours que peu d'enfants étant seule à le gérer. Il faut donc des enfants pouvant comprendre des consignes simples et les respecter, ce qui est discriminant pour les autres »

L'impossibilité à proposer un accueil individuel est aussi soulignée...

3. Manque de communication (faute de moyens) sur l'offre adaptée : 9%

4. Organisation du planning du référent pour prévoir les temps de coordination avec les autres enseignants (anticipation nécessaire parfois compliquée à mettre en œuvre) : 9%

LES BESOINS EN FORMATION DU RÉFÉRENT HANDICAP

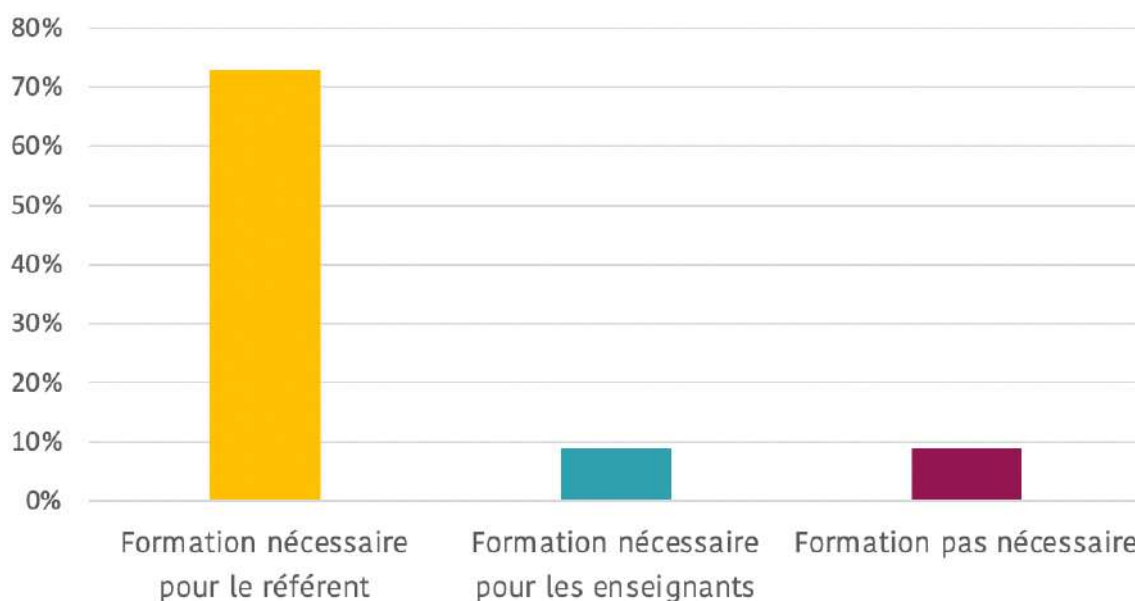
Le suivi de formations spécifiques pour les référents handicap apparaît nécessaire pour 73% des enquêtés.

Extraits entretiens :

- ▶ « On a besoin d'abord d'être rassuré, avoir quelques repères pour savoir quoi mettre en place (pictogrammes, adaptations matérielles), le rôle du référent c'est aussi ça »
- ▶ « Plus on peut se former, plus on est en mesure d'accueillir que ce soit du handicap visible ou invisible »

9% considèrent qu'une formation spécifique n'est pas nécessaire pour le référent mais qu'elle l'est pour les enseignants.

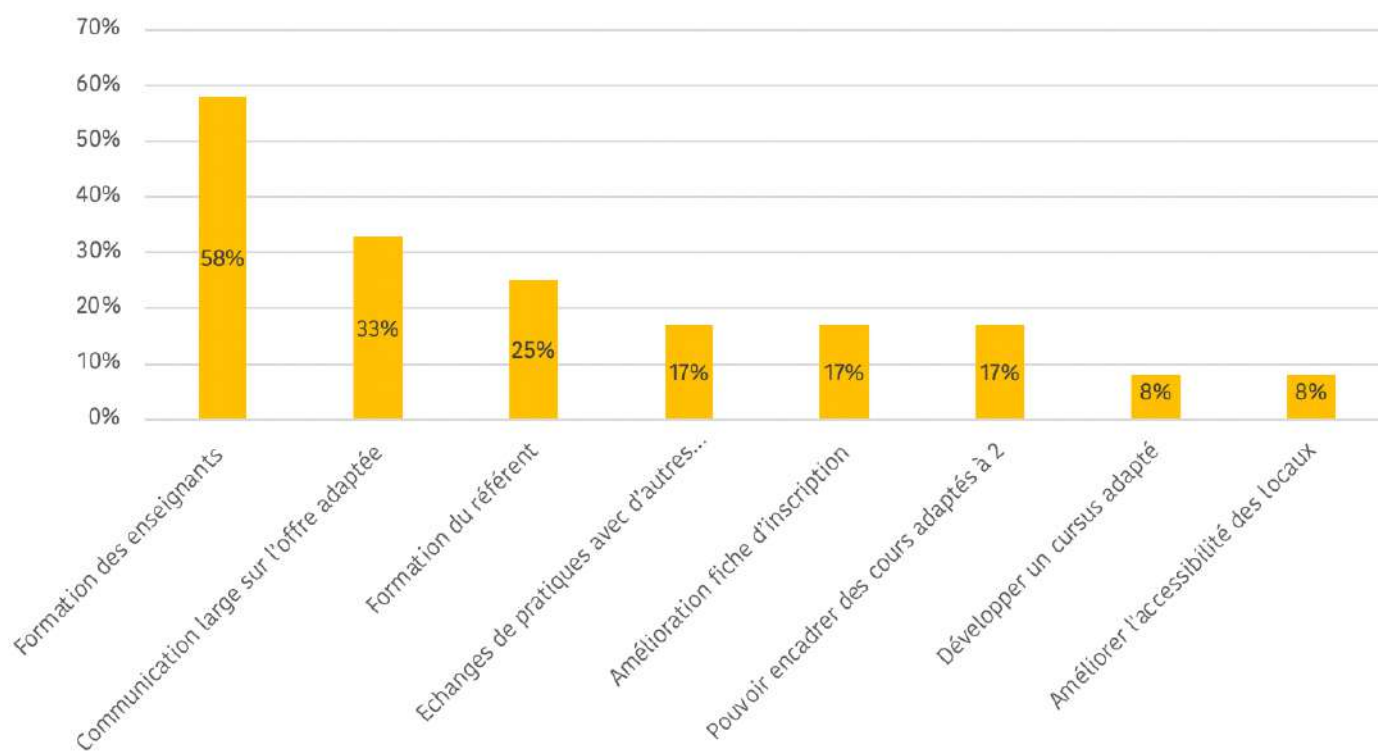
Et enfin, 9% estiment qu'il n'y a pas besoin de formation (« Je pense que la pédagogie ne s'apprend pas. Si la personne n'est pas "passeur" il y a des moments où ça coïncera. Ces personnes ne pourront jamais être référentes »).



À noter que 25% des répondants soulignent l'importance du rôle du référent dans le repérage des besoins de formation de l'équipe pédagogique : « L'idée est d'être dans une logique de formation pour l'équipe, d'accompagner la mise en place d'outils ».

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

LES PERSPECTIVES PRIORITAIRES POUR DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (AU-DELÀ DE LA FONCTION DE RÉFÉRENT)



SUR LA CRÉATION D'UN COLLECTIF DE RÉFÉRENTS HANDICAP À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

100% des répondants à cette question se déclarent favorables au projet de création d'un collectif de référents handicap sur leur territoire.

Extraits d'entretien :

- ▶ « C'est important car nous avons besoin de réfléchir, de se remettre en question ; la mise en commun d'expertises et de réalisations est nécessaire ».
- ▶ « C'est nécessaire, car les personnes ayant cette mission se sentent souvent seules ; il est important aussi que les directeurs soient formés ».
- ▶ « C'est une très bonne idée. Cela peut aider beaucoup de personnes ».
- ▶ « Nous faisons des rencontres de directions au sein de l'agglomération. Je suis très favorable à un échange de pratiques, et cela devrait être financé par l'agglomération. Mais cela demanderait du personnel formé ».
- ▶ « Cela aurait vraiment du sens pour moi, non seulement pour échanger, mais aussi pour être moins isolée ».

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POUR QUOI ?

LES MOTS-CLÉS QU'ÉVOQUE LA FONCTION DE RÉFÉRENT HANDICAP



FILM DOCUMENTAIRE

Réalisation MESH 2021

Anais LE BERRE et Magali VIALLEFOND

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Projection en avant-première du film

« Référent handicap en établissement d'enseignement artistique -
Aperçu d'une journée de travail »

Réalisation

Conception

Anais Le Berre - Magali Viallefond

Réalisation

Anais Le Berre - Philibert Gau

Financement

Les Cultivateurs du Val d'Oise
(2019)



Rencontre professionnelle Val d'Oise - 9 décembre 2021



TABLE RONDE

1 / Olivier VOIZE

Directeur - CRC de Sarcelles

2 / Gaël THOMAZO

Professeur de guitare - CRC de Persan

3 / Mélanie NANKOU

Parent d'élève - CRC de Persan

4 / Stéphanie BAUDET

Adjointe de direction - IME L'Espoir - L'Isle-Adam

5 / Olivier COUDER

Directeur - Pôle Art & Handicap Ile-de-France

Le référent handicap, un rouage central de l'accessibilité ?

Regards croisés

Olivier Voize

Directeur - CRC de Sarcelles

Le CRC de Sarcelles compte 600 élèves (1200 enfants en intégrant les interventions en milieu scolaire) et une cinquantaine d'enseignants. Toutes les disciplines classiques sont représentées à l'exception de l'orgue, complétées par quelques enseignements spécifiques comme le oud ou encore le chant gospel. C'est un conservatoire «classique» avec une attention spéciale portée aux pratiques collectives.

L'établissement compte cette année 19 élèves en situation de handicap et 18 enseignants accueillent ces élèves avec un accompagnement spécifique.

Des partenariats sont menés avec des structures du champ du handicap, variant suivant les années et les projets (IME, CATT, SSIAD, Hôpital de jour...). Par manque de personnel et souvent de budget, les actions ne sont pas toujours reconduites.

« À mon arrivée à la direction du conservatoire il y a 8 ans, il y avait déjà une référente handicap. S'il n'y en avait pas eu, tout aurait été fait pour formaliser un poste avec un professeur volontaire car le sujet est tellement spécifique qu'il faut un enseignant qui ait l'envie de travailler à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Cela semble donc naturel qu'il y ait un référent handicap.

À l'heure actuelle, le discours politique est très généreux, parlant d'inclusion, de non-discrimination, de non-stigmatisation. Mais en France, on vient de très loin. Si l'on compare avec d'autres pays de

« La mission du référent handicap est de prendre contact avec les familles, de faire l'interface avec l'enseignant, de voir ce qu'il est possible de faire et de proposer un parcours adapté »

l'Union européenne (et avec les pays scandinaves particulièrement), la France est en retard, tout simplement parce que même s'il y a une prise de conscience politique derrière, il faut que les moyens financiers suivent !

Souvent, l'établissement doit faire face à des problèmes très concrets comme les besoins d'accompagnement de l'élève comme cela se fait à l'Éducation nationale alors que rien n'est prévu au conservatoire, sans parler des problèmes liés à l'accessibilité du bâti.

J'attends d'un référent handicap qu'il soit comme un coordinateur de département même si c'est tout à fait spécifique, qu'il ait cette vision panoramique et spécifique des problèmes qui se posent puisque la directrice/le directeur n'est pas «Big Brother». Il est important que le référent handicap accueille les familles qui viennent inscrire leur enfant ou qu'il les rencontre plus tard dans l'année lorsqu'elles ne déclarent pas d'emblée le handicap.

À noter que c'est un premier gros problème. Pour beaucoup de familles, c'est stigmatisant d'indiquer sur la fiche d'inscription que son enfant rencontre des «problèmes spécifiques». Très souvent les parents ne nous informent pas des besoins particuliers de leur enfant. C'est alors l'enseignant, quelques temps plus tard, qui soulève la question aux vues d'un retard ou de difficultés d'apprentissage rencontré par l'élève.

Dans cette situation, la mission du référent handicap est de prendre contact avec les familles, de faire l'interface avec l'enseignant, de voir ce qu'il est possible de faire et de proposer un parcours adapté.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

Gaël Thomazo

Professeur de guitare - CRC de Persan

Le conservatoire de Persan est particulièrement concerné par les questions de handicap. Il compte 43 professeurs et 711 élèves, c'est un conservatoire centre à Persan qui fonctionne avec 3 antennes dans la communauté de communes. Il propose un enseignement de musique classique, et comporte également un pôle jazz/musiques actuelles qui est en train de se développer ainsi qu'une classe de danse contemporaine.

« Quand je suis arrivé dans cette équipe, il y

a 3 ans, la référente handicap est venue me voir pour se présenter et pour m'indiquer les élèves en situation de handicap qui se trouvaient dans ma classe, avec des choses spécifiques à prendre en compte pour ces élèves. C'est comme ça que j'ai découvert ce qu'était un référent handicap ; dans les établissements précédents dans lesquels j'ai travaillé il n'y en avait pas.

La présence d'une référente a beaucoup simplifié le rapport avec les élèves. Effectivement on est pédagogue, notre rôle est de nous adapter aux élèves, tous les élèves sont différents. Mais, sachant qu'il y avait un référent handicap, et étant confronté à des élèves avec de grosses difficultés d'apprentissages dans ma classe, je suis allé voir la référente en lui disant « je ne sais pas comment faire » : c'était avec une élève adulte, j'essayais de lui faire lire les notes et chanter avec le nom des notes mais ça ne marchait pas. La référente m'a expliqué que pour cette élève, lire et utiliser le nom des notes ne fonctionnait pas, elle m'a proposé de passer par un système de couleurs, nous avons collé des autocollants avec des couleurs sur la

guitare. Depuis, tout va beaucoup plus vite et fonctionne beaucoup mieux.

Même avec mes capacités d'adaptation et mon expérience dans l'enseignement, je n'aurais pas trouvé cette solution tout seul, ou je l'aurais peut-être trouvée des années après. Ça m'a donc permis de prendre un grand raccourci.

J'ai également un autre élève qui a intégré ma classe de guitare, c'est la référente qui a fait toutes les démarches pour que cet élève intègre la classe, en m'expliquant son profil, notamment au niveau de la motricité, beaucoup de choses étaient assez complexes.

Ce qui m'a beaucoup aidé également, en parallèle et peut-être en aparté, c'est un conseil de lecture que m'a faite la référente handicap et qui fait sens : il s'agit d'une BD qui s'appelle « Les petites victoires » et qui narre l'histoire d'un couple qui a un enfant en situation de handicap ; ce couple doit revoir les attentes et projections relatives aux capacités de leur enfant, en se tournant de manière privilégiée vers toutes les petites victoires au niveau de ses apprentissages. En transposant cette situation, cela m'amène à ne plus penser l'élève dans un cycle mais à voir comment je peux l'amener à se faire plaisir en musique, tout en ayant une exigence, qui est à adapter à ses capacités. C'est une lecture qui m'a bien aidé à m'adapter encore plus aux élèves en situation de handicap.

« Travailler avec la référente handicap m'a permis de prendre un grand raccourci »

→ Les petites victoires - Yvon Roy
Edtions Rue de Sèvres - 2017

Mélanie Nankou

Parent d'élève - CRC de Persan

« Mon fils a 8 ans et est en CE2.

L'orthophoniste m'avait conseillé de l'inscrire à une activité extra-scolaire. Mon fils a des retards de langage et des difficultés relationnelles, et je me suis posée beaucoup de questions avant de l'inscrire : où l'inscrire ? Il aime bien la musique, moi j'ai également fait de la musique enfant. L'orthophoniste m'a confortée dans ce choix, se disant que ça pourra également l'aider dans ses problèmes de langage.

J'ai également inscrit mon fils au foot. Pour faire le parallèle, l'école de foot n'avait pas de référent handicap. Le conservatoire en avait un. Et cela a été un vrai bonheur de découvrir que le conservatoire en avait un.

Quand j'ai inscrit mon fils à l'école de foot, j'ai dû faire un effort pour chercher et trouver les bons mots pour expliquer les problématiques de mon fils. Il n'a pas un handicap visible, il était à cette époque dans des phases de diagnostic pour identifier son handicap, de ce fait j'avais moi-même des difficultés à expliquer le handicap de mon fils. Lorsque l'interlocuteur n'a aucune notion de handicap, c'est très compliqué et cela m'a demandé un effort important, il m'a également fallu réexpliquer à chaque professeur... De ce fait je n'étais pas en confiance, je n'étais pas rassurée, et je pense que mon fils l'a ressenti, il n'était pas en confiance non plus.

Quand je suis arrivée au conservatoire, j'ai été agréablement surprise quand on m'a dit qu'il y avait une référente handicap. Quand mon fils est arrivé en classe d'éveil, je n'ai pas noté sur sa fiche d'inscription qu'il était en situation de handicap, car je ne savais pas nommer son handicap, et qu'il n'avait pas de besoins particuliers, les effectifs dans les classes étaient petits...

« Un référent handicap est très important pour les familles : c'est rassurant et ça a un impact énorme sur l'enfant, qui se sent en confiance, qui se sent capable et qui peut prendre sa place d'élève »

Ensuite, quand il a démarré la formation musicale, avec notamment la lecture de notes, ça devenait beaucoup plus compliqué. D'autant qu'il avait également des problèmes de lecture à l'école élémentaire. C'est là que j'ai rencontré la référente handicap, qui m'a accueillie et m'a rassurée. J'avais en face de moi quelqu'un qui comprenait le handicap de mon fils, je n'avais pas à lui expliquer, je n'avais pas tout un effort à produire. Et je ne me sentais pas toute seule puisqu'elle m'a mise en relation avec d'autres familles. La référente handicap s'est également mise en relation avec les professionnels qui travaillaient avec mon fils : l'orthophoniste, la maitresse... un cercle de professionnels s'est formé autour de mon fils, c'était formidable pour l'accompagnement et pour son projet pédagogique au conservatoire mais aussi à l'école élémentaire. La référente handicap a pu intervenir à l'école, elle a pu apporter des témoignages très percutants lors des réunions éducatives, qui m'ont aussi aidée à prendre des décisions quant à l'orientation scolaire de mon fils.

Le fait qu'il y ait un référent handicap est très important pour les familles. C'est rassurant et ça a un impact énorme sur l'enfant, qui se sent en confiance, qui se sent capable, et qui peut prendre sa place d'élève, comme les autres élèves. On a observé beaucoup de progrès chez mon fils : il lève la main, participe, prend des initiatives... Et la famille se sent moins seule également. La référente handicap nous a par exemple également mis en lien avec d'autres associations, dont l'association ZigZag qui propose des ateliers de théâtre, d'autres contacts se sont créés. C'est très rassurant lorsqu'il y a un référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

Stéphanie Baudet

Adjointe de direction - IME L'Espoir - L'Isle-Adam

L'Institut Médico-Éducatif (IME) L'Espoir de l'Isle-Adam se compose d'une section IME et d'une section IMPro (Institut Médico-Professionnel), d'une capacité d'accueil de 80 enfants dont 55 places pour des personnes en situation de handicap mental et 25 pour des enfants présentant des troubles du spectre autistique.

L'établissement est financé par les caisses d'assurance maladie, par les taxes d'apprentissage et géré par l'association APEC (association de parents). L'APEC a tout un panel de structures, des établissements qui accueillent des personnes à tous les âges de la vie, un centre d'aide par le travail (ESAT - Etablissement ou Service d'Aide par le Travail - à Persan), des logements inclusifs...

Au sein de l'établissement il y a une directrice, deux adjoints (IME et IMPro), une infirmière, quatre psychologues, une orthophoniste, deux psychomotriciens, une assistante sociale (primordiale pour le travail en réseau et partenariat) six enseignants spécialisés détachés de l'Éducation Nationale, trente-trois personnels éducatifs, un éducateur sportif et du personnel administratif, d'accueil et d'entretien. Par manque de personnel, c'est le médecin pédo-psychiatre du CMP (Centre Médico-Psychologique) qui suit les enfants de l'IME.

« L'IME travaille le plus possible l'individuel dans le cadre du collectif. Tous les domaines (comportement social, émotions, somatique, autonomie dans la vie quotidienne...) sont pris en compte pour co-définir avec les familles (et les enfants s'ils sont en capacité) les axes de travail pour l'année.

L'inclusion est difficile à mettre en place. La mission des éducateurs spécialisés est de travailler en partenariat, partenariats qui vont déboucher ensuite sur des inclusions.

« L'IME, en lien avec le référent handicap, peut expliquer, donner des outils, échanger s'il y a des difficultés, apporter un regard expert »

Par exemple pour le football, les centres de loisir ou la musique, les enfants participent aux activités en dehors de leur établissement. Cela suscite l'envie chez les enfants de s'inscrire ensuite de façon individuelle.

L'IME doit donc penser au-delà du projet à tous les aménagements nécessaires. C'est un investissement d'autant qu'il y a un travail avec les entraîneurs, les animateurs ou les enseignants. L'IME travaille l'inclusion avec les différentes équipes, en détachant ponctuellement un éducateur spécialisé pour présenter l'enfant, en axant le travail autour des méthodes de communications : identification des comportements problèmes qui pourraient émerger suite à des méconnaissances, désamorçage des situations nées souvent de malentendus....

Par ailleurs, il y a au sein de l'équipe une superviseuse qui accompagne l'équipe et vient former les éducateurs qui accueillent les enfants à besoins spécifiques (formation sur les troubles sensoriels des enfants atteints des troubles du spectre de l'autisme). Ces formations sont ouvertes aux éducateurs, aux familles mais plus largement à toutes les personnes qui travaillent avec l'IME pour leur permettre de s'enrichir de ces partages.

Selon moi, le référent handicap à l'école de musique doit être un interlocuteur unique qui permet de mettre en place toute l'organisation (groupes d'éveil musical, de percussions, d'atelier musical). L'IME, en lien avec le référent handicap, peut expliquer, donner des outils, échanger s'il y a des difficultés, apporter un regard expert.

Olivier Couder

Directeur - Pôle Art & Handicap Île-de-France

Le théâtre du Cristal est une compagnie qui accueille 15 comédiens professionnels en situation de handicap dans le cadre d'un partenariat avec un ESAT.

En 2021, le théâtre du Cristal crée la première agence artistique représentant des artistes en situation de handicap. L'agence se donne pour mission de favoriser l'embauche de comédiens en situation de handicap et de les accompagner dans leurs projets artistiques.

« Je suis bien conscient que par rapport aux pays nordiques, il reste beaucoup de chemin à faire mais à entendre les résultats de l'enquête, à voir le film et entendre les témoignages, les choses sont en mouvement !

De fait, il y a beaucoup de travail avec les établissements culturels mais aussi maintenant avec les médiathèques, les musées et établissements de musiques actuelles mais surtout il y a beaucoup de travail avec les établissements médico-sociaux.

L'action menée par le Pôle Art & Handicap amène un référent handicap de l'établissement culturel et un référent culture de l'établissement médico-social à travailler ensemble.

Car un des principaux problèmes auquel on est confronté, c'est un problème de culture au sens large, de communication, d'arriver à se comprendre : on ne parle pas le même langage, on n'a pas les mêmes valeurs, on n'a pas les mêmes préoccupations.

Et du coup, pour comprendre les demandes de chacun, c'est très difficile et le référent à un rôle de traducteur. Le rôle du référent, c'est faire comprendre à l'autre la réalité de chacun et comment chacun doit faire un effort pour tenir compte de la réalité de l'autre.

Rencontre professionnelle Val d'Oise - 9 décembre 2021

→ Festival IMAGO

www.theatreducristal.com/pole-art-handicap/festivals/

Le référent a sa place dans la mesure où il y a une vision claire de l'action et la présence d'un dispositif construit. Ce dispositif consiste à mettre en place une convention de jumelage. Chacun arrive avec ce dont il a besoin, ce dont il a envie et ce qu'il peut proposer et inmanquablement, si l'on fait cette convention, l'offre culturelle s'enrichit, les gens se rencontrent.

Le théâtre de Cristal a contribué à construire sur les différents départements d'Ile-de-France ce qui se réalisait déjà dans le Val d'Oise et qui était porté par le département.

Le pôle Art et Handicap du théâtre du Cristal a donc amorcé en 2016 le développement d'un réseau francilien d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap et depuis 2021, IMAGO-

LE RESEAU regroupe les pôles Art et Handicap des départements franciliens. Ils se coordonnent pour échanger informations et bonnes pratiques autour d'objectifs et de projets communs : convention de

jumelage, cartographie, mise en accessibilité, étude de terrain, actions culturelles, formations et sensibilisations...

La cartographie permettra de repérer les écoles de musique, les établissements culturels mais aussi les établissements médico-sociaux qui sont dans votre sphère géographique avec à chaque fois le nom du référent que l'on peut contacter. C'est un outil qui paraît tout à fait essentiel pour arriver à mieux communiquer et à mieux travailler ensemble.

Par ailleurs, le festival IMAGO présente le *plus* actuel de la création art & handicap dans tous les domaines (musique, danse, théâtre, marionnettes, expositions, cinéma...). Il a lieu à l'automne les années paires et la prochaine édition aura lieu à l'automne prochain.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Extraits

Modération : Agnès KLEMAN

Chargée de mission 'Accompagnement des publics
et des territoires' de l'association MESH

1 - Le référent handicap : compétences, missions, formations

Participant (Stéphane Grosclaude, coordinateur de la PFI)

Je voulais réagir sur la question du volontariat des enseignants dans les conservatoires en particulier.

Pour moi, cela fait écho aussi à la question de la compétence du référent.

Les choses évoluent, elles évoluent aussi par la contrainte en ce qui concerne la formation professionnelle. À partir du 1^{er} janvier 2022, tous les organismes de formation devront avoir un label qualité qui prend en compte les critères sur l'inclusion et le handicap. On ne peut que s'en féliciter.

Le souci c'est que face à ça, **l'on n'a aucun référentiel de compétences !**

Il y a peu s'est tenue une rencontre où il y avait des enseignants de conservatoire qui se plaignaient de leurs incapacités, malgré les bonnes volontés qu'ils ont à trouver des solutions, à faire face à la diversité des situations des apprenants, à prendre du recul sur l'aspect émotionnel. L'émotion qui est portée par les enseignants est tangible, ils ont aussi besoin d'être rassurés et tout ceci fait appel à des compétences qui ne sont pour l'instant pas nommées. L'énoncé des missions peut être clair, les fiches de missions peuvent être relativement claires mais qu'est-ce que l'on met derrière ?

Pour moi, cela reste un travail à mener et qu'il est urgent de mener.

Participant

Je fais écho à vous, je suis professeur de FM, je m'investis dans le handicap, cela m'intéresse.

J'ai eu beaucoup de retours de collègues. La difficulté, c'est que le handicap est tellement large...

Il y a des formations mais il n'y a pas tout et dans nos conservatoires, on rencontre un handicap pour lequel pour l'instant il n'y a pas de formation. On a l'impression qu'il y a « certains » handicaps qui sont oubliés : les handicaps invisibles.

On parle beaucoup dans l'Éducation Nationale de dyslexie par exemple... Au conservatoire, on peut considérer que ce n'est pas un handicap si c'est léger mais dans le cours de formation musicale, ça va être très compliqué.

Avec les collègues, nous sommes en attente d'outils. J'échange beaucoup avec les solutions que je peux trouver personnellement mais **on attend des formations spécifiques**, de pédagogie face à un élève qui souffre de troubles DYS.

Agnès Kleman (MESH et référente handicap au CRC de Persan)

Il y a des formations qui existent maintenant face à la prise de conscience de ces besoins et puis se pose aussi **la question de savoir si le référent handicap est censé avoir réponse à tout ?**

Le référent handicap a une appétence mais il ne peut pas tout savoir, tout connaître.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

Olivier Voize (Directeur CRC de Sarcelles)

Vous avez tout à fait raison, c'est un problème auquel la direction des conservatoires est confrontée en permanence.

De façon concrète, il y a des professeurs qui sont venus nous voir en disant « j'ai une élève qui est très mal-voyante, comment on fait ? ».

On appelle le service formation de la ville qui nous dit « il y a des formations par le CNFPT ». Mais si les formations existent, elles sont le plus souvent assez généralistes, on ne rentre pas dans des spécificités de l'enseignement artistique.

Les formations existent mais il faut les financer nous-mêmes... C'est un budget !

Agnès Kleman (MESH et référente handicap au CRC de Persan)

Mme Baudet a donné une piste : on peut **s'appuyer sur les compétences de tous les partenaires** des établissements médico-sociaux, médicaux et para-médicaux pour avoir des réponses...

Olivier Couder (Directeur Théâtre du Cristal)

C'est exactement ça, le fait d'**avoir un référent de chaque structure permet à chacun de former l'autre sur les spécificités du milieu.**

C'est une «usine à gaz» c'est vrai... Il y a 5 types de handicap et pour chaque type de handicap comme par exemple la cécité, il y a huit techniques d'accessibilité différentes. À chaque fois, c'est une technicité époustouflante !

Maintenant on peut rappeler une chose de bon sens, au-delà de toute cette complexité énorme : le simple fait de **communiquer entre référents** et d'avoir une attitude humaniste, de bon sens et de recherche pour inventer des dispositifs, souvent cela suffit à régler un bon nombre de cas.

2 - Le rôle de « médiateur » du référent handicap : déclaration de la situation de handicap par les familles, problématiques d'adaptation pédagogique, craintes suscitées

Participant

Comme le disait le professeur de guitare, le fait d'avoir des outils, en tant qu'enseignant on adapte notre pédagogie mais le fait de **savoir les choses en amont pour certains handicaps fait gagner un temps énorme.**

Si on a des ficelles en amont, au mois de septembre on peut beaucoup mieux accueillir l'enfant.

Agnès Kleman (MESH et référente handicap au CRC de Persan)

Comme disait Mme Nankou, on ne peut pas obliger les parents à dire que leur enfant est en situation de handicap.

Il faut sans doute **envisager de faire un enseignement qui est déjà ouvert, attentif** et en tant qu'enseignant mettre en place des évaluations diagnostiques qui vont permettre de se dire que pour cet élève-là, même s'il n'est pas « repéré » en situation de handicap, telle ou telle adaptation serait pertinente.

Participant

Mme Nankou savait que cette ouverture existait, elle a eu une écoute au conservatoire.

Le fait aussi de dire que cette écoute existe, même si les familles ne mettent pas tout de suite sur la feuille d'inscription que leur enfant est en situation de handicap, à force de le dire, à force de le présenter, les familles dont les enfants sont en situation de handicap se sentent plus à l'aise automatiquement. On va oser dire des choses. Souvent, on a peur de dire de crainte de se voir refuser l'accès au conservatoire pour l'enfant.

Si on sait que le conservatoire est ouvert, automatiquement les parents finissent par en parler.

Agnès Kleman (MESH et référente handicap au CRC de Persan)

Pour le CRC de Persan, entre les indications sur la fiche d'inscription et le bouche-à-oreille, cette année particulièrement, il y a beaucoup de parents qui spontanément ont rempli la fiche qui m'a permis de faire des premières rencontres pertinentes dès le début de l'année et de les accueillir au mieux.

Ce rôle-là de référent handicap est très important. **Si la communication se fait dès le début, cela simplifie les choses et enlève 80% des soucis.**

Stéphanie Baudet (IME L'Espoir)

J'ai peut-être un regard très idéaliste mais je crois que **quand on accompagne les enfants en situation de handicap, il faut innover tout le temps.**

Il y a plein de types de handicap et si les éducateurs spécialisés ont une formation, elle n'est pas suffisante non plus. Et d'ailleurs, c'est la volonté des établissements à former leurs personnels qui fait que l'on avance, on innove, on trouve, on se renseigne, on crée des partenariats.

Par exemple, dans les centres de loisirs, des mairies ont pris le parti d'embaucher des éducateurs spécialisés pour accompagner les animateurs. Pourquoi ne pas faire appel à un psychologue qui viendrait pour échanger ? Pour dire ce que vous observez, discuter de votre relation avec les familles, parler du handicap...

Parce que parler du handicap reste assez tabou, c'est difficile et je peux comprendre des familles qui cachent le handicap de leur enfant quand à l'école ça ne se passe pas très bien. Les familles le vivent comme ça...

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POURQUOI ?

Quand ils arrivent à l'IME, on reçoit des parents extrêmement «abîmés». Je peux comprendre que vous (les enseignants, l'école de musique) soyez en difficultés mais je comprends aussi les familles qui ne le disent pas forcément.

Olivier Couder (Directeur Théâtre du Cristal)

Une grande partie des difficultés tient à la **peur** de la part des personnels des établissements culturels **de travailler avec une population qu'ils ne connaissent pas**. Le simple fait de pouvoir simplement rassurer les gens, pouvoir entendre leurs difficultés et se rendre compte qu'elles ne sont pas forcément aussi importantes que ça, est essentiel.

Petite anecdote : un preneur de son qui était mort de trouille à l'idée aller dans un établissement médico-social est revenu en disant « mais il faut leur parler comme à n'importe qui d'autre ! ». Il fallait qu'il le vive pour qu'il le comprenne. C'est pour cela que l'on essaye d'avoir ces référents solides.

En même temps, dans le médico-social, on est confronté à un problème qui est le turn over. Très souvent, on a un référent avec qui cela fonctionne, ça se passe bien, et puis le professionnel s'en va. On essaye de travailler avec la notion de *groupe de référents*, qu'une personne pilote mais en y associant aussi un membre de l'équipe administrative, un membre de la direction et la secrétaire qui connaît tout le monde. Ainsi si le professionnel s'en va, il y a des gens derrière qui ont entendu parler de ce qui se passe.

Participant

Au-delà de ces difficultés, il y a aussi la **spécificité de notre enseignement** : apprendre un instrument de musique.

Olivier Voize (Directeur CRC de Sarcelles)

On est là dans une contradiction que l'on essaye tous de résoudre.

On peut se féliciter qu'il y a depuis un peu plus d'une vingtaine d'année des progrès énormes sur la visibilité de ce qu'est le handicap : on est passé d'une phase précédente, soit de négation soit d'indifférence, soit de « vous n'avez pas de chance, débrouillez-vous », à essayer de faire bouger les choses.

Maintenant pour les conservatoires, le problème que l'on rencontre c'est ... dire « c'est formidable, la musique ça fait du bien à tout le monde, pour le handicap c'est merveilleux on y va, parfait ! ».

À partir du moment où l'on rentre dans le problème d'un cursus diplômant, là le professeur est tout à fait légitime à se demander « comment je fais ? Normalement un premier cycle c'est 4 ou 5 ans, comment faire pour que l'élève passe l'examen ? ». Et là, on est coincé parce que sans discriminer, faire passer un examen comme les autres élèves avec le même programme, ce ne sera pas possible ; donc **on adapte le programme**.

Dans certains cas, c'est possible d'adapter le programme ; dans d'autres cas, ce n'est pas possible. On a un exemple concret d'un garçon de 22 ans qui a eu un accident de voiture enfant et a un problème neurologique, il n'a pas l'autonomie de ses doigts, de ses bras, il a du mal à s'exprimer. Il est inscrit en cours de chant jazz et de contrebasse. En cours de contrebasse, il fait certaines choses et il y a d'autres choses qu'il ne peut pas faire dans l'état pour l'instant. Le parcours est donc adapté mais il ne pourra pas passer d'examen.

Mais ce n'est pas grave, **c'est un enseignement personnalisé, qu'il passe son cycle n'est pas forcément l'important**.

RÉFÉRENT HANDICAP : POUR QUI ? POUR QUOI ?



À l'initiative de MESH, en partenariat avec le Département du Val d'Oise et la Ville d'Argenteuil, plus de 35 professionnels ont participé à cette édition.

La rencontre a été animée par Isabelle Humbert et Emeline Hourcade, co-directrices, et Agnès Kleman, chargée de mission 'Accompagnement des Publics et des Territoires' de l'association MESH.



LE RÉFÉRENT HANDICAP EN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : POUR QUI ? POUR QUOI ?

9 décembre 2021

Association MESH

Siège social : 5 rue Laennec 95330 Domont
06.36.22.28.29 • mesh@mesh.asso.fr
www.mesh.asso.fr